

## Revalorisation du Revenu de solidarité active

*Le Revenu de solidarité active (RSA) est attribué par le Département aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources. Il assure un niveau minimum de revenus, qui dépend de la composition du foyer.*

Revalorisé deux fois par an, **le montant de l'allocation a augmenté de 2 % le 1er septembre dernier.**

Ainsi, une personne seule voit le montant de son allocation passer de 524,68 € à 535,17 € par mois. Ce montant forfaitaire servira également de base pour le calcul de la Prime d'activité.

retrouvez plus d'information sur le RSA dans la [rubrique ressources](#)

[<- retour vers Actualités](#)